



Exigences prudentielles de publication

selon la «Circ.-FINMA 16/1
Publication – banques»

Situation au 31.12.2022
Version 1.0 du 17.04.2023



**Banque Cantonale
du Valais**

TABLE DES MATIÈRES		PAGE
Généralités		
KM1	Chiffres-clés essentiels réglementaires	4
OVA	Approche de la banque en matière de gestion des risques	5
OV1	Aperçu des positions pondérées par le risque	6
Fonds propres réglementaires		
CC1	Présentation des fonds propres réglementaires pris en compte	7
CC2	Réconciliation des fonds propres réglementaires pris en compte avec le bilan	8
CCA	Principales caractéristiques des instruments de fonds propres réglementaires et autres instruments TLAC	9
Ratio de levier		
LR1	Ratio de levier : comparaison entre les actifs au bilan et l'engagement total relatif au ratio de levier	9
Risque de liquidité		
LIQA	Liquidités : gestion du risque de liquidité	10
LIQ1	Liquidités : informations relatives au ratio de liquidités (LCR)	10
LIQ2	Liquidités : informations relatives au ratio de financement (NSFR)	12
Risque de crédit - Approche IRB (<i>Internal Ratings-Based Approach</i>)		
CRA	Risque de crédit : informations générales	14
CR1	Risque de crédit : qualité de crédit des actifs	15
CR2	Risque de crédit : changements dans les portefeuilles de créances et de titres de dette en défaut	15
CRB	Risque de crédit : indications additionnelles relatives à la qualité de crédit des actifs	16
CRC	Risque de crédit : indications relatives aux techniques d'atténuation du risque	19
CR3	Risque de crédit : aperçu des techniques d'atténuation du risque	20
CRD	Risque de crédit : indications relatives à l'utilisation des notations externes dans l'approche standard	20
CR4	Risque de crédit : expositions au risque de crédit et impact des atténuations du risque de crédit selon l'approche standard	20
CR5	Risque de crédit : positions par catégories de positions et pondérations-risque selon l'approche standard	21
CRE	IRB : indications relatives aux modèles	21

	PAGE
Risque de crédit de contrepartie	
CCRA	Risque de crédit de contrepartie : indications générales 21
Titrisations	
SECA	Titrisations : indications générales relatives aux positions de titrisation 22
Risques de marché	
MRA	Risques de marché : indications générales 23
MR1	Risques de marché : exigences minimales de fonds propres sous l'approche standard 23
MRB	Risques de marché : indications en cas d'utilisation de l'approche des modèles 23
Risques de taux	
IRRBA	Risque de taux d'intérêt : objectifs et normes pour la gestion du risque de taux du portefeuille de banque 24
IRRBA1	Risque de taux : informations quantitatives sur la structure des positions et la redéfinition des taux 26
IRBB1	Risque de taux : informations quantitatives sur la valeur économique et la valeur de rendement 27
Rémunérations	
REMA	Rémunérations : politiques 27
Risques opérationnels	
ORA	Risques opérationnels : indications générales 28
Risques financiers liés au climat 29	

Dans cette publication, les lignes qui ne sont pas pertinentes ne sont pas renseignées. Cette publication fait référence au rapport de gestion 2022 de la BCVs disponible à l'adresse: www.bcvs.ch/la-bcvs/publications-medias/publications/toutes-les-publications. Le présent rapport est publié en français et en allemand. La version française fait foi.

TABLEAU KM1

Chiffres-clés essentiels réglementaires

		a	b	c	d	e
en milliers de francs		31.12.2022	30.09.2022	30.06.2022	31.03.2022	31.12.2021
Fonds propres pris en compte						
1	Fonds propres de base durs (CET1)	1'430'303	-	1'380'183	-	1'379'380
2	Fonds propres de base (T1)	1'430'303	-	1'380'183	-	1'379'380
3	Fonds propres totaux	1'490'455	-	1'442'472	-	1'441'669
Positions pondérées en fonction des risques (RWA)						
4	RWA	8'353'746	-	8'449'173	-	8'110'061
4a	Exigences minimales de fonds propres	668'300	-	675'934	-	648'805
Ratios de fonds propres basés sur les risques (en % des RWA)						
5	Ratio CET1 (%)	17.1%	-	16.3%	-	17.0%
6	Ratio de fonds propres de base (%)	17.1%	-	16.3%	-	17.0%
7	Ratio de fonds propres globaux (%)	17.8%	-	17.1%	-	17.8%
Exigences en volants en CET1 (en % des RWA)						
8	Volant de fonds propres selon le standard minimal de Bâle (%)	2.5%	-	2.5%	-	2.5%
11	Ensemble des exigences de volants selon le standard minimal de Bâle, en qualité CET1 (%)	2.5%	-	2.5%	-	2.5%
12	CET1 disponible afin de couvrir les exigences en volants selon le standard minimal de Bâle (après déduction du CET1 affecté à la couverture des exigences minimales et cas échéant à la couverture des exigences TLAC) (%)	9.8%	-	9.1%	-	9.8%
Ratios-cibles de fonds propres selon l'annexe 8 de l'OFr (en % des RWA)						
12a	Volant de fonds propres selon l'annexe 8 OFr (%)	4.0%	-	4.0%	-	4.0%
12b	Volant anticyclique (art. 44 et 44a OFr) (%)	1.3%	-	0.0%	-	0.0%
12c	Ratio-cible en CET1 (en %) selon l'annexe 8 de l'OFr majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFr	9.1%	-	7.8%	-	7.8%
12d	Ratio-cible en T1 (en %) selon l'annexe 8 de l'OFr majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFr	10.9%	-	9.6%	-	9.6%
12e	Ratio-cible global de fonds propres (en %) selon l'annexe 8 de l'OFr majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFr	13.3%	-	12.0%	-	12.0%
Ratio de levier Bâle III						
13	Engagement global	19'547'415	-	19'593'491	-	18'986'942
14	Ratio de levier Bâle III (fonds propres de base en % de l'engagement global)	7.3%	-	7.0%	-	7.3%
Ratio de liquidités (LCR) ⁽¹⁾						
15	Numérateur du LCR : Somme des actifs liquides de haute qualité	3'409'539	3'169'241	3'274'383	3'347'216	3'257'243
16	Dénominateur du LCR : Somme nette des sorties de trésorerie	2'504'008	2'451'160	2'167'546	2'049'576	2'076'417
17	Ratio de liquidités, LCR (en %)	136.2%	129.3%	151.1%	163.3%	156.9%
Ratio de financement (NSFR)						
18	Refinancement disponible stable	15'092'239	-	15'099'001	-	14'962'051
19	Refinancement stable nécessaire	12'065'639	-	12'076'599	-	11'691'708
20	Ratio de financement, NSFR (en %)	125.1%	-	125.0%	-	128.0%

(1) Valeurs mensuelles moyennes de chaque trimestre.

TABLEAU OVA

Approche de la banque en matière de gestion des risques

La Banque est essentiellement exposée aux risques suivants : les risques de crédit, de taux, de marché, de liquidité, ainsi que les risques opérationnels et de conformité.

La surveillance, l'identification, la mesure et le pilotage de ces risques figurent parmi les compétences clés de la Banque.

Le but premier de la Banque est de maintenir une solvabilité de premier ordre et de préserver sa bonne réputation. Sa capacité à assumer les risques est déterminée de façon à ce que la Banque, même en cas de survenance d'éléments négatifs, satisfasse aux exigences de capitalisation. A cet effet, la Banque pratique des tests de résistance sur des domaines clés tels que son portefeuille de crédits, son exposition au risque de taux et ses liquidités.

Les éléments clés de la gestion des risques sont les suivants :

- une « Politique de risque et principes de gestion des risques » (« Politique de risque ») s'étendant à tous les secteurs d'activité,
- l'application de principes reconnus de mesure et de pilotage des risques,
- la définition de limites de risque soumises à surveillance et reporting,
- un système de reporting adéquat, englobant l'ensemble des risques,
- l'allocation de ressources financières et humaines suffisantes aux fonctions de contrôle des risques,
- l'encouragement d'une culture axée sur la prévention des risques à tous les niveaux de management.

Le Conseil d'administration approuve la « Politique de risque » et définit dans cette dernière la philosophie, la mesure de même que le pilotage des risques. Il approuve les limites des risques en se fondant sur la capacité de la Banque à les assumer

et surveille le respect ainsi que la mise en oeuvre de la « Politique de risque ». Il s'appuie à cet effet sur les travaux de son Comité d'audit et risques dont les principales missions sont présentées en page 76 et 77 du rapport de gestion 2022. Le Conseil d'administration s'est prononcé sur les limites de risques en décembre 2022.

La Direction générale veille à la mise en oeuvre des directives promulguées par le Conseil d'administration. Elle s'assure que la gestion des risques s'appuie sur une organisation adéquate et dispose de systèmes de surveillance appropriés. La Direction générale utilise à cet effet des Comités permanents dont les missions principales sont présentées en page 81 du rapport de gestion 2022.

Elle attribue les limites approuvées par le Conseil d'administration aux unités opérationnelles et délègue à celles-ci les compétences nécessaires. Elle assure par le biais du reporting interne un niveau d'information adéquat aux responsables.

La fonction de Contrôle des risques, indépendante des activités bancaires, assure notamment le caractère systématique et exhaustif de la surveillance et de l'établissement de rapports sur des positions-risque.

Une attention particulière est donnée par la Banque à la mise en oeuvre diligente des exigences réglementaires, notamment celles concernant la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (surveillance des relations d'affaires, surveillance des transactions, communication des soupçons de blanchiment) ainsi qu'au respect de l'application des sanctions économiques.

Un « Concept cadre pour la Compliance en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (LBA) » définissant les principes de gestion des risques LBA est validé annuellement par le Conseil d'administration. Sur cette

base, la Direction générale définit le cadre interne en matière de gestion des risques de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme. Les métiers de front ont la responsabilité première de détection des risques de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme au niveau des relations d'affaires et/ou des transactions, alors que le département « Compliance & Conformité » supporte les métiers de front, notamment par la formation, le conseil et la mise à disposition des outils nécessaires, et procède également à des contrôles.

En outre, le Compliance Officer contrôle le respect par la Banque des dispositions légales et réglementaires en vigueur ainsi que les devoirs de diligence propres aux intermédiaires financiers, notamment en matière d'activités de service transfrontières (*crossborder*) et de règles de conduite.

Le Compliance Officer suit les développements législatifs en cours auprès des autorités de surveillance ou d'autres organismes. Il veille également à l'adaptation des directives internes aux nouvelles dispositions législatives et réglementaires.

L'Audit interne, indépendant de la Direction générale, est subordonné directement au Conseil d'administration. Disposant d'un droit d'examen illimité à l'intérieur de la Banque, il est chargé d'effectuer des contrôles réguliers portant sur toute l'activité bancaire.

Le Conseil d'administration reçoit pour exercer ses devoirs de surveillance un rapport trimestriel sur les risques. Le reporting interne garantit une information appropriée.

TABLEAU OV1

Aperçu des positions pondérées par le risque

		a	b	c
		RWA	RWA	Fonds propres minimaux
en milliers de francs		31.12.2022	30.06.2022	31.12.2022
1	Risque de crédit (sans les CCR [risque de crédit de contrepartie])	7'600'297	7'688'194	608'024
2	<i>Dont déterminé par l'approche standard (AS)</i>	7'600'297	7'688'194	608'024
6	Risque de crédit de contrepartie CCR	54'455	43'578	4'356
7	<i>Dont déterminé par l'approche standard (AS-CCR)</i>	36'855	43'578	2'948
9	<i>Dont déterminé par une autre approche (CCR)</i>	17'600	n/a	1'408
10	Risque de variation de valeur des dérivés (CVA)	86'651	55'928	6'932
11	Titres de participation dans le portefeuille de banque sous l'approche basée sur le marché	n/a	n/a	n/a
12	Investissements dans des placements collectifs gérés – approche <i>look-through</i>	n/a	n/a	n/a
13	Investissements dans des placements collectifs gérés – approche <i>mandate-based</i>	4'436	4'418	355
14	Investissements dans des placements collectifs gérés – approche <i>fall-back</i>	n/a	n/a	n/a
14a	Investissements dans des placements collectifs gérés – approche simplifiée	134'731	135'487	10'779
15	Risque de règlement	n/a	n/a	n/a
16	Positions de titrisation dans le portefeuille de la banque	n/a	n/a	n/a
20	Risque de marché	9'821	66'264	786
21	<i>Dont déterminé selon l'approche standard</i>	9'821	66'264	786
23	Exigences de fonds propres afférentes aux transferts de positions entre le portefeuille de négoce et le portefeuille de banque	n/a	n/a	n/a
24	Risque opérationnel	455'979	447'929	36'478
25	Montants en-dessous des seuils pertinents pour la déduction (montants soumis à pondération de 250 %)	7'375	7'375	590
26	Ajustements pour le « plancher » (<i>floor</i>)	n/a	n/a	n/a
27	Total (1+6+10+11+12+13+14+14a+15+16+20+23+24+25+26)	8'353'746	8'449'173	668'300

TABLEAU CC1
Présentation des fonds propres réglementaires pris en compte

		a	b
en milliers de francs		Montants	Références
Fonds propres de base durs (CET1)			
1	Capital social émis et libéré, pleinement éligible	158'000	A
2	Réserves issues des bénéficiaires y c. réserve pour risques bancaires généraux / bénéfice reporté et de la période concernée	1'139'502	B
3	Réserves issues du capital et réserves (+/-) de change et autres réserves	145'319	C
6	Fonds propres de base durs, avant ajustements réglementaires	1'442'821	
Ajustements réglementaires relatifs aux fonds propres de base durs			
16	Positions nettes longues en propres instruments CET1	-12'518	D
28	Somme des ajustements relatifs au CET1	-12'518	
29	Fonds propres de base durs nets (net CET1)	1'430'303	
Fonds propres de base supplémentaires (AT1)			
44	Fonds propres de base supplémentaires nets (net AT1)	0	
45	Fonds propres de base (net T1 = net CET1 + net AT1)	1'430'303	
Fonds propres complémentaires (T2)			
50	Corrections de valeur; provisions et amortissements de prudence; réserves forcées relatives aux immobilisations financières	60'152	
58	Fonds propres complémentaires (net T2)	60'152	
59	Fonds propres réglementaires totaux (net T1 + net T2)	1'490'455	
60	Somme des positions pondérées par le risque	8'353'746	
Ratios de fonds propres			
61	Ratio CET1 (chiffre 29, en % des positions pondérées par le risque)	17.1%	
62	Ratio T1 (chiffre 45, en % des positions pondérées par le risque)	17.1%	
63	Ratio relatif aux fonds propres réglementaires totaux (chiffre 59, en % des positions pondérées par le risque)	17.8%	
64	Exigences de volants spécifiques en CET1 selon le standard minimal de Bâle (volant de fonds propres + volant anticyclique selon l'art. 44a OFR + volant de fonds propres relatif aux établissements d'importance systémique) (en % des positions pondérées par le risque)	2.5%	
65	<i>Dont volant de fonds propres selon le standard minimal de Bâle (en % des positions pondérées par le risque)</i>	2.5%	
68	CET1 disponible afin de couvrir les exigences minimales et les exigences en volants selon le standard minimal de Bâle (après déduction des exigences minimales et cas échéant des exigences TLAC couvertes par du CET1) (en % des positions pondérées par le risque)	9.8%	
68a	Exigences globales en CET 1 selon l'annexe 8 de l'OFR majorées des volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR (en % des positions pondérées par le risque)	9.1%	
68b	<i>Dont volant anticyclique selon les art. 44 et 44a OFR (en % des positions pondérées par le risque)</i>	1.3%	
68c	CET1 disponible (en % des positions pondérées par le risque)	13.6%	
68d	Exigences globales en T1 selon l'annexe 8 de l'OFR, majorées des volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR (en % des positions pondérées par le risque)	10.9%	
68e	T1 disponible (en % des positions pondérées par le risque)	15.4%	
68f	Exigences globales en fonds propres réglementaires selon l'annexe 8 de l'OFR, majorées des volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR (en % des positions pondérées par le risque)	13.3%	
68g	Fonds propres réglementaires disponibles (en % des positions pondérées par le risque)	17.8%	
Montants inférieurs aux seuils (avant pondération)			
72	Participations non qualifiées dans le secteur financier et autres investissements de type TLAC	15'066	E
73	Autres participations qualifiées dans le secteur financier (CET1)	2'950	E
Plafonds relatifs à la prise en compte dans le T2			
76	Correctifs de valeur éligibles dans le T2 dans le cadre de l'approche AS-BRI	60'152	
77	Plafond relatif à la prise en compte des correctifs de valeur dans l'approche AS-BRI	96'017	

TABLEAU CC2

Réconciliation des fonds propres réglementaires pris en compte avec le bilan

Bilan en milliers de francs	a & b Selon clôture comptable & cercle de consolidation réglementaire	c Références
Actifs		
Liquidités	3'135'646	
Créances sur les banques	487'951	
Créances résultant d'opérations de financement de titres	88'000	
Créances sur la clientèle	2'060'611	
Créances hypothécaires	12'360'526	
Opérations de négoce	599	
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	243'171	
Immobilisations financières	789'288	
Comptes de régularisation	16'431	
Participations	18'158	E
Immobilisations corporelles	109'833	
Autres actifs	3'262	
Total des actifs	19'313'476	
Fonds étrangers		
Engagements envers les banques	1'782'048	
Engagements résultant d'opérations de financement de titres	0	
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	11'346'502	
Engagements résultant d'opérations de négoce	0	
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	88'107	
Obligations de caisse	16'753	
Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage	4'346'000	
Comptes de régularisation	56'174	
Autres passifs	237'039	
Provisions	10'549	
Total des fonds étrangers	17'883'172	
<i>Dont engagements subordonnés éligibles en qualité de fonds propres de base supplémentaires (AT1)</i>	0	
<i>Dont engagements subordonnés éligibles en qualité de fonds propres complémentaires (T2)</i>	0	
Fonds propres		
Réserve pour risques bancaires généraux	587'811	B
Capital social	158'000	A
<i>Dont reconnu en qualité de CET1</i>	158'000	A
<i>Dont reconnu en qualité d'AT1</i>	0	
Réserves légales / réserves facultatives / bénéfices reportés et de la période concernée (Propres parts du capital)	697'010	B / C
	-12'518	D
Total des fonds propres	1'430'303	

TABLEAU CCA

Principales caractéristiques des instruments de fonds propres réglementaires et autres instruments TLAC

1	Émetteur	Banque Cantonale du Valais (BCVs)
2	Identifiant (ISIN)	Action nominative (CH0305951201)
3	Droit régissant l'instrument	Loi sur la BCVs et statuts de la BCVs Société anonyme de droit public au sens de l'article 763 al. 1 CO
3a	Moyens par lesquels le critère d'exécution figurant dans le paragraphe 13 du « <i>term sheet</i> TLAC » est assuré (pour les autres instruments TLAC pris en compte, soumis à un droit étranger)	n/a

Traitement réglementaire

4	Prise en compte sous le régime transitoire de Bâle III	CET1
5	Prise en compte sous le régime post-transitoire de Bâle III (CET1 / AT1 / T2)	CET1
6	Éligible au niveau individuel / du groupe / individuel et groupe	Individuel
7	Type d'instrument	Titre de participation
8	Montant pris en compte dans les fonds propres réglementaires (en millions de CHF)	158
9	Valeur nominale de l'instrument	158'000'000
10	Classification comptable	Capital-actions
11	Date initiale d'émission	2016
12	Avec ou sans échéance	Sans échéance
13	Date d'échéance initiale	n/a
14	Remboursement anticipé au gré de l'émetteur (sous réserve d'accord prudentiel)	Non
15	Date du remboursement anticipé facultatif / dates relatives à un remboursement anticipé conditionnel (fiscal ou réglementaire) / montant du remboursement	n/a
16	Dates de remboursement anticipé ultérieures, le cas échéant	n/a

Dividende / coupon

17	Dividende / coupon fixe ou variable	Variable
18	Taux du coupon et indice, le cas échéant	n/a
19	Existence d'un mécanisme de suspension des dividendes (l'absence de dividende sur l'instrument implique une renonciation au dividende sur les actions ordinaires)	Non
20	Paiement d'intérêts / de dividendes totalement discrétionnaire, partiellement discrétionnaire, obligatoire	Totalement discrétionnaire
21	Existence d'un saut de rémunération (<i>step up</i>) ou d'une autre incitation au remboursement	n/a
22	Non cumulatif / cumulatif	n/a
23	Convertible / non convertible	n/a
30	Mécanisme d'abandon de créance	n/a

TABLEAU LR1

Ratio de levier : comparaison entre les actifs au bilan et l'engagement total relatif au ratio de levier

en milliers de francs		a
1	Total des actifs selon les états financiers publiés	19'313'476
4	Ajustements relatifs aux dérivés (Cm 21 à 51 Circ.-FINMA 15/3)	-197'178
6	Ajustements relatifs aux opérations hors bilan (conversion des expositions hors bilan en équivalents-crédits) (Cm 74 à 76 Circ.-FINMA 15/3)	431'117
8	Engagement total soumis au ratio de levier	19'547'415

TABLEAU LIQA

Liquidités : gestion du risque de liquidité

La gestion de la liquidité vise à générer une position de liquidité solide, permettant à la Banque de faire face en tout temps à ses obligations de paiement. Le risque de refinancement est en outre piloté par une procédure d'optimisation de la structure du bilan qui tient compte des échéances de refinancement.

Le plan d'urgence relatif à la liquidité est un élément important du concept de gestion de crise. Il comprend une évaluation des sources de financement lorsque des tensions sur le marché se manifestent et définit des procédures d'urgence. La Banque se prémunit contre une crise de liquidité en diversifiant ses sources de refinancement.

Des limites stratégiques sont définies par le comité ALCO, validées par la Direction générale et approuvées par le Conseil d'administration.

Les risques de liquidité sont suivis de manière centralisée par le service en charge de la trésorerie de la Banque et font l'objet d'une surveillance par le comité ALCO.

Au moyen d'un outil informatique, le département « Risk Management » fournit au comité ALCO des mesures de l'exposition aux risques de liquidités, lui permet d'effectuer des tests de résistance au stress et calcule les ratios légaux issus de l'Ordonnance sur les liquidités.

Au besoin, le comité ALCO peut aussi faire appel à des spécialistes externes.

TABLEAU LIQ1

Liquidités : informations relatives au ratio de liquidités (LCR)

Le LCR permet de s'assurer qu'une banque dispose de suffisamment de liquidité pour faire face à un stress de liquidité sur une période de 30 jours.

Le LCR est calculé comme le ratio entre le montant des actifs liquides de haute qualité (HQLA) disponibles et le montant des sorties nettes de liquidité potentielles à un horizon de 30 jours.

Les sorties nettes de liquidité potentielles résultent de la différence entre les sorties de liquidité (exemples : retraits sur les dépôts à vue, non-renouvellement des emprunts de maturité inférieure à 30 jours) et les entrées de liquidité (exemple : remboursement des créances de maturité inférieure à 30 jours) dans une situation de stress.

Le ratio minimum légal est fixé à 100%.

Variations et facteurs significatifs du ratio LCR

Durant le 2^{ème} semestre 2022, la mesure mensuelle du ratio LCR a oscillé entre 126% et 147%.

Les actifs liquides de haute qualité (HQLA) sont demeurés à un niveau élevé dépassant 3,6 milliards de francs au 31 décembre 2022.

Ils couvrent les besoins de liquidités qui résultent pour l'essentiel des dépôts de détail et des financements non garantis de

clients commerciaux ou de gros clients.

Composition des actifs liquides de haute qualité (HQLA)

Les actifs liquides de haute qualité sont composés à plus de 80% de liquidités et d'avoirs auprès de la Banque Nationale Suisse et, pour le reste, de titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités.

Concentration des sources de refinancement

La BCVs développe les services d'une banque universelle de proximité.

Ses sources de financement privilégiées, les dépôts de détail et de sa clientèle commerciale, sont complétées par des prêts de la centrale des lettres de gage des Banques Cantonales Suisses et par l'émission d'emprunts obligataires.

Dans le cadre de la gestion de sa trésorerie, la BCVs opère également sur le marché monétaire.

Expositions en dérivés et appels de marge potentiels

Le tableau « 8.4 Présentation des instruments financiers dérivés (actifs et passifs) » des comptes annuels détaille la nature et le volume des opérations sur dérivés traitées par la BCVs (page 116 du rapport de gestion 2022).

Les appels de marge potentiels significatifs concernent les opérations sur devises à terme jusqu'à un an et les instruments financiers dérivés de taux dont les volumes au 31 décembre 2022 s'élèvent respectivement à 1'733 millions de francs et à 2'232 millions de francs.

Asymétries de devises dans le LCR

Durant le 2^{ème} semestre 2022, plus de 93% des engagements inscrits au bilan étaient libellés en francs suisses.

TABLEAU LIQ1

Liquidités : informations relatives au ratio de liquidités (LCR)

en milliers de francs		3 ^{ème} trimestre 2022 (valeurs moyennes mensuelles)		4 ^{ème} trimestre 2022 (valeurs moyennes mensuelles)	
		Valeurs non pondérées	Valeurs pondérées	Valeurs non pondérées	Valeurs pondérées
A. Actifs liquides de haute qualité					
1	Total des actifs liquides de haute qualité (HQLA)	-	3'169'241	-	3'409'539
B. Sorties de trésorerie					
2	Dépôts de détail	8'386'492	639'372	8'465'104	651'582
3	<i>Dont dépôts stables</i>	<i>4'373'596</i>	<i>218'680</i>	<i>4'375'204</i>	<i>218'760</i>
4	<i>Dont dépôts moins stables</i>	<i>4'012'896</i>	<i>420'692</i>	<i>4'089'900</i>	<i>432'822</i>
5	Financements non garantis de clients commerciaux ou de gros clients	2'365'704	1'533'426	2'457'800	1'661'062
7	<i>Dont dépôts non opérationnels (toutes contreparties)</i>	<i>2'315'704</i>	<i>1'483'426</i>	<i>2'457'800</i>	<i>1'661'062</i>
8	<i>Dont titres de créances non garantis</i>	<i>50'000</i>	<i>50'000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
9	Financement de clients commerciaux ou de gros clients garantis et swaps de sûretés	-	0	-	0
10	Autres sorties de trésorerie	2'220'374	390'317	2'029'874	374'486
11	<i>Dont sorties de trésorerie associées à des dérivés et à d'autres transactions</i>	<i>176'619</i>	<i>176'619</i>	<i>176'837</i>	<i>176'837</i>
12	<i>Dont sorties de trésorerie associées à des pertes de financement sur titres adossés à des actifs, titres de créance garantis, autres instruments structurés, papiers monétaires adossés à des actifs, sociétés ad hoc, véhicules d'investissement sur titres et autres facilités de financement analogues</i>	<i>6'667</i>	<i>6'667</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
13	<i>Dont sorties de trésorerie associées à des facilités de crédit et de liquidité confirmées</i>	<i>2'037'088</i>	<i>207'032</i>	<i>1'853'037</i>	<i>197'648</i>
14	Autres engagements de financement contractuels	11'507	11'507	9'023	9'023
15	Autres engagements de financement conditionnels	26'248	1'312	27'019	1'351
16	Somme des sorties de trésorerie	-	2'575'934	-	2'697'504
C. Entrées de trésorerie					
18	Entrées de trésorerie provenant des expositions pleinement performantes	287'285	104'481	282'101	181'755
19	Autres entrées de trésorerie	20'294	20'294	85'074	11'741
20	Somme des entrées de trésorerie	307'578	124'774	367'175	193'495
Valeurs apurées					
21	Somme des actifs liquides de haute qualité (HQLA)	-	3'169'241	-	3'409'539
22	Somme nette des sorties de trésorerie	-	2'451'160	-	2'504'008
23	Ratio de liquidités à court terme LCR en %	-	129.3%	-	136.2%

TABLEAU LIQ2

Liquidités : informations relatives au ratio de financement (NSFR)

Le NSFR doit garantir que la stabilité du financement d'une banque à l'horizon d'un an est assurée en permanence. Le financement est stable lorsque les actifs et les positions hors bilan sont financés durablement et de manière viable.

Le NSFR est calculé comme le ratio entre financement stable disponible (*Available Stable Funding*, ASF) et le financement stable exigé (*Required Stable Funding*, RSF). Le ratio minimum légal est fixé à 100%.

En se situant à 125.1% au 31 décembre 2022 (121.6% au 30 septembre 2022), le ratio NSFR illustre la stabilité du mode de financement de la Banque.

Le financement stable disponible (ASF) provient des Fonds propres ainsi que, principalement, des Engagements résultant des dépôts de la clientèle et des Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage, sources privilégiées de refinancement de la Banque. Quant au financement

stable exigé (RSF), il résulte majoritairement des Créances sur la clientèle et des Créances hypothécaires.

Le ratio NSFR ne contient pas d'actifs et engagements interdépendants.

		30.09.2022					31.12.2022				
		a	b	c	d	e	a	b	c	d	e
		Valeurs non pondérées en fonction de l'échéance résiduelle				Valeurs pondérées	Valeurs non pondérées en fonction de l'échéance résiduelle				Valeurs pondérées
en milliers de francs		Sans échéance	< 6 mois	≥ 6 mois à < 1 an	≥ 1 an		Sans échéance	< 6 mois	≥ 6 mois à < 1 an	≥ 1 an	
Indications sur le refinancement stable disponible (<i>Available Stable Funding</i>, ASF)											
1	Instruments de fonds propres	1'441'236				1'441'236	1'492'035				1'492'035
2	<i>Fonds propres réglementaires⁽¹⁾</i>	1'441'236				1'441'236	1'492'035				1'492'035
4	Dépôts à vue et/ou à terme de clients privés et de petites entreprises	8'484'463	134'185	1'969	13'007	7'990'095	8'500'395	169'774	5'610	15'639	8'041'433
5	<i>Dépôts stables</i>	4'368'564	1'659	411	1'938	4'154'040	4'345'259	5'152	1'439	3'400	4'137'657
6	<i>Dépôts moins stables</i>	4'115'900	132'526	1'558	11'069	3'836'054	4'155'136	164'622	4'171	12'239	3'903'776
7	Moyens de financement provenant d'établissements non financiers (sans les petites entreprises) (<i>wholesale</i>)	1'407'178	581'189	1'413	233'192	1'034'227	1'485'011	692'890	63'700	232'129	1'088'770
9	<i>Dépôts non opérationnels</i>	1'407'178	581'189	1'413	233'192	1'034'227	1'485'011	692'890	63'700	232'129	1'088'770
10	Engagements adossés à des actifs interdépendants					0					0
11	Autres engagements	616'345	1'861'404	143'000	4'324'275	4'447'500	658'368	1'408'342	272'000	4'265'752	4'470'000
12	<i>Engagements résultant d'opérations en dérivés</i>	-			45'275	-	-			16'752	-
13	<i>Autres engagements et instruments de fonds propres</i>	616'345	1'861'404	143'000	4'279'000	4'447'500	658'368	1'408'342	272'000	4'249'000	4'470'000
14	Total du refinancement stable disponible	-	-	-	-	14'913'057	-	-	-	-	15'092'239

(1) Avant application des déductions réglementaires

TABLEAU LIQ2
Liquidités : informations relatives au ratio de financement (NSFR)

		30.09.2022					31.12.2022				
		a	b	c	d	e	a	b	c	d	e
		Valeurs non pondérées en fonction de l'échéance résiduelle				Valeurs Pondérées	Valeurs non pondérées en fonction de l'échéance résiduelle				Valeurs pondérées
en milliers de francs		Sans échéance	< 6 mois	≥ 6 mois à < 1 an	≥ 1 an		Sans échéance	< 6 mois	≥ 6 mois à < 1 an	≥ 1 an	
Indications sur le refinancement stable requis (Required Stable Funding, RSF)											
15	Total des actifs liquides de haute qualité (HQLA) NSFR	-	-	-	-	88'766	-	-	-	-	95'297
16	Dépôts opérationnels auprès d'autres institutions financières		17'331			8'665		110'890			20'245
17	Crédits et titres performants	1'534'966	1'241'194	978'867	11'631'918	11'808'867	1'443'286	1'043'180	830'274	11'598'865	11'578'358
19	<i>Crédits performants à des institutions financières garantis par des HQLA hors catégories 1 et 2a ou non garantis</i>	14'667	473'117	160'982	193'367	359'493	7'274	193'797	105'696	203'528	292'719
20	<i>Crédits performants à des entreprises hors secteur financier, à des client retail ou PME, à des Etats, des banques centrales et des autres corporations de droit public, dont</i>	1'107'891	390'974	449'950	7'008'114	7'522'907	933'472	443'109	375'780	6'914'567	7'271'238
21	<i>Comportant une pondération-risque inférieure ou égale à 35% dans l'approche AS-BRI</i>				93'905	61'265				107'097	69'884
22	<i>Créances hypothécaires performantes, dont</i>	345'489	377'102	362'934	4'412'454	3'851'800	440'620	401'273	348'798	4'462'769	3'943'969
23	<i>Comportant une pondération-risque inférieure ou égale à 35% dans l'approche AS-BRI</i>	345'489	377'102	362'934	4'412'454	3'851'800	440'620	401'273	348'798	4'462'769	3'943'969
24	<i>Titres qui ne sont pas en défaut et qui ne sont pas éligibles en qualité de HQLA, y c. les titres de participation négociés en bourse</i>	66'919		5'000	17'983	74'667	61'920	5'000		18'000	70'432
25	Actifs adossés à des engagements dépendants					0					0
26	Autres actifs				279'314	279'314				288'332	288'332
30	<i>Passifs NSFR sous forme de dérivés, avant déduction de la marge de variation remise</i>	-			13'630	13'630	-			6'714	6'714
31	<i>Tous les autres actifs résiduels</i>				265'684	265'684				281'618	281'618
32	Eléments hors bilan	-			1'666'186	83'309	-			1'668'136	83'407
33	Total du refinancement stable requis	-	-	-	-	12'268'921	-	-	-	-	12'065'639
34	Ratio de refinancement stable (NSFR) (%)	-	-	-	-	121.6%	-	-	-	-	125.1%

TABLEAU CRA

Risque de crédit : informations générales

La Banque propose une large gamme de crédits usuels, couverts ou non couverts, à des personnes physiques ou morales, pour des opérations effectuées essentiellement dans le Canton du Valais. Cette activité représente le cœur de métier de la Banque.

La Banque vise à maintenir un portefeuille de crédit à la clientèle de qualité, conforme aux règlements internes (taux d'avance, amortissement et tenue des charges financières) et, afin de limiter les risques de concentration, diversifié en termes de clientèle, de type de crédit et de situation géographique des gages en Suisse.

La politique de crédit vise à créer une « unité de doctrine » qui permette d'apprécier les crédits à la clientèle selon des critères définis. Son application doit permettre la réalisation des objectifs de rentabilité attendus, notamment au niveau des fonds propres et de la qualité du portefeuille crédit. La Banque dispose à cet effet d'un outil informatique supportant le processus d'octroi des crédits ainsi que leur catégorisation et tarification.

La poursuite de l'objectif de rentabilité se fait en adéquation avec les règles prudentielles communément appliquées dans la branche, indépendamment de la situation économique.

Le risque de défaillance inhérent aux opérations de crédit est minimisé par les mesures organisationnelles suivantes :

- Fixation de conditions qualitatives, quantitatives et de limites de compétence pour l'octroi de crédits,
- Mise en place du système de ratings,
- Réexamen périodique des dossiers sur la base de critères de risques,
- Séparation de fonctions entre l'octroi du crédit par les conseillers dans le cadre de limites prédéfinies et son traitement par l'administration des crédits qui en effectue le contrôle puis la libération des fonds,
- Mise en place d'une analyse indépendante pour les crédits « non standards » et pour les réexamens des crédits.

Par ailleurs, la Banque évalue et surveille les risques de crédit par l'application des outils et exercices suivants :

- Un recensement des « *Exceptions to Policy* » (crédits dérogeant aux exigences internes vis-à-vis du taux d'avance,

d'amortissement, de charge financière ou aux Directives de l'ASB relatives aux exigences minimales pour les financements hypothécaires) concernant les crédits garantis par gage immobilier,

- Une réévaluation systématique, au minimum semestrielle, des corrections de valeur individuelles pour les risques de défaillance des créances compromises,
- Une analyse des pertes, des nouveaux besoins de corrections de valeur individuelles et des positions au contenu,
- Un contrôle des dépassements,
- L'exécution périodique de stress-test sur tout ou partie de son portefeuille crédits.

La Banque limite les risques de crédit en les répartissant et en se montrant exigeante sur la qualité des débiteurs et des gages.

L'organisation des compétences en matière d'octroi de crédits est centrée sur les risques. Les compétences pour l'octroi de crédits sont fixées par le Conseil d'administration. L'octroi des crédits aux organes est de la seule responsabilité du Conseil d'administration.

Le montant des prêts est fonction de la capacité du client à assumer le service de la dette et de la valeur des gages retenue par la Banque. Les amortissements des créances hypothécaires sur les objets commerciaux et industriels sont fixés en conformité avec la durée de vie économique de l'objet remis en garantie.

Des spécialistes en restructuration et en évaluation d'entreprises sont à la disposition de la clientèle et des conseillers pour traiter des questions de nature particulièrement complexe.

La gestion des risques de crédit est assurée par un système moderne d'agrégation et d'analyse des risques de défaillance prenant en compte l'ensemble des secteurs d'activité.

La qualité des clients est évaluée selon des critères de solvabilité uniformes. Pour mesurer et gérer les risques de défaillance, la Banque évalue les crédits selon un système de ratings permettant de catégoriser les débiteurs en 12 classes, réparties en 3 portefeuilles :

- Problem free : Pour les créances appartenant aux classes 1 à 8, le ser-

vice de la dette est assuré et les sûretés fournies par les clients sont adéquates. Aucune correction de valeur individuelle n'est constituée par la Banque sur ces créances.

- Surveillance accrue : Les créances des classes 9 et 10 présentent un profil de risque supérieur. Aucune correction de valeur individuelle n'est constituée par la Banque sur ces créances.
- Correction de valeur : Dans la classe 11 figurent les créances en souffrance dont les paiements des intérêts sont en retard de plus de 90 jours et font l'objet de corrections de valeur pour les intérêts impayés. Les crédits de la classe 12 sont compromis et font l'objet de corrections de valeur individuelles en capital et si nécessaire, en intérêts.

Ce système permet à la Banque d'appréhender de manière précise les risques propres à chaque crédit et d'en tenir compte de manière adéquate lors de l'élaboration des conditions proposées à la clientèle. Une actualisation des ratings et une communication régulière avec la clientèle permettent à la Banque d'exercer une surveillance efficace des risques de défaillance pendant toute la durée des crédits.

Les créances compromises, qui résultent de situations où il est invraisemblable que le débiteur sera en mesure de faire face à ses engagements futurs, sont évaluées individuellement et la dépréciation de valeur est couverte par des corrections de valeur individuelles.

Les créances non compromises résultent de situations où il est vraisemblable que le débiteur sera en mesure de faire face à ses engagements futurs. La Banque comptabilise des corrections de valeur et provisions pour risques inhérents de défaillance des créances non compromises. Conformément à l'OFR, elles sont considérées comme des fonds propres de base complémentaires (T2).

Les méthodes appliquées pour l'identification des risques de défaillance et pour la détermination du besoin de corrections de valeur sont présentées en page 110 et 111 du rapport de gestion 2022.

Les corrections de valeur pour créances compromises et non compromises sont réévaluées au minimum semestriellement.

TABLEAU CR1**Risque de crédit : qualité de crédit des actifs**

en milliers de francs		a	b	c	d
		Valeurs comptables brutes des		Corrections de valeur / amortissements	Valeurs nettes (a + b - c)
		Positions en défaut	Positions pas en défaut		
1	Créances (sans les titres de dette)	323'317	14'723'079	154'217	14'892'178
2	Titres de dette		726'383		726'383
3	Expositions hors bilan	201	569'242	2'526	566'917
4	Total	323'518	16'018'703	156'743	16'185'478

TABLEAU CR2**Risque de crédit : changements dans les portefeuilles de créances et de titres de dette en défaut**

en milliers de francs		a
1	Créances et titres de dette en défaut, à la fin de la période précédente (données retraitées)	350'890
2	Créances et titres de dette tombés en défaut depuis la fin de la période précédente	62'418
3	Positions retirées du statut « en défaut »	-90'423
4	Montants amortis	0
5	Autres changements (+/-)	432
6	Créances et titres de dette en défaut, à la fin de la période de référence	323'317

TABLEAU CRB

Risque de crédit : indications additionnelles relatives à la qualité de crédit des actifs ⁽¹⁾

en milliers de francs	Segmentation du risque crédit - zones géographiques							Total
	Suisse	Europe	Amérique du Nord	Amérique centrale et du Sud	Océanie	Asie	Afrique	
Bilan / Créances								
Liquidités	3'127'805	7'051	790					3'135'646
Créances sur les banques	455'351	32'026	574					487'951
Créances sur la clientèle	2'046'779	23'657	526	4	54	1'176	17	2'072'213
Créances hypothécaires	12'401'600							12'401'600
Immobilisations financières	536'199	156'354	45'007	2'039	10'000	39'689		789'288
Comptes de régularisation	15'601	664	41	36	35	55		16'431
Participations	18'158							18'158
Immobilisations corporelles	109'833							109'833
Autres actifs	1'846							1'846
Total	18'713'173	219'753	46'938	2'079	10'089	40'919	17	19'032'968
Hors Bilan								
Engagements conditionnels	27'338	10						27'348
Engagements irrévocables	490'310							490'310
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires	51'785							51'785
Total	569'433	10	0	0	0	0	0	569'443
Créances en souffrance								
Créances en souffrance	19	7	2					28
<i>dont créances en souffrance; mais pas compromises</i>								0
<i>dont créances en souffrance depuis plus de 90 jours; mais pas compromises</i>	19	7	2					28
Créances compromises								
Créances compromises	320'953	2'310	10		15	1		323'289
<i>dont créances compromises «échues»</i>	111'487	1'500	10		15	1		113'012
<i>dont créances compromises «non échues»</i>	209'466	810						210'276
Corrections de valeur pour des positions compromises	100'357	1'169			14	0		101'540

(1) Présentation sans compensation des corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance des créances non compromises.

TABLEAU CRB

Risque de crédit : indications additionnelles relatives à la qualité de crédit des actifs

en milliers de francs	Segmentation du risque crédit - branches							Total
	Gouvernements centraux et Banques centrales	Institutions	Banques et Négociants	Entreprises	Retail	Titres de participation	Autres expositions	
Bilan / Créances								
Liquidités	3'065'641						70'005	3'135'646
Créances sur les banques			487'951					487'951
Créances sur la clientèle	94'662	819'188	8'763	262'548	887'051			2'072'213
Créances hypothécaires		51'380	538	199'932	12'149'750			12'401'600
Immobilisations financières	104'664	65'862	149'184	396'606		9'031	63'941	789'288
Comptes de régularisation							16'431	16'431
Participations						18'158		18'158
Immobilisations corporelles							109'833	109'833
Autres actifs							1'846	1'846
Total	3'264'968	936'430	646'437	859'087	13'036'801	27'189	262'057	19'032'968
Hors Bilan								
Engagements conditionnels		186		14'246	12'916			27'348
Engagements irrévocables		76'133	25'012	18'736	370'429			490'310
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires			51'784				1	51'785
Total	0	76'319	76'796	32'982	383'345	0	1	569'443
Créances en souffrance								
Créances en souffrance					28			28
<i>dont créances en souffrance; mais pas compromises</i>								0
<i>dont créances en souffrance depuis plus de 90 jours; mais pas compromises</i>					28			28
Créances compromises								
Créances compromises	7'535	170	116	58'347	257'121			323'289
<i>dont créances compromises «échues»</i>	381	0		0	112'631			113'012
<i>dont créances compromises «non échues»</i>	7'154	170	116	58'347	144'489			210'276
Corrections de valeur pour des positions compromises	2	0		26'133	75'405			101'540

TABLEAU CRB

Risque de crédit : indications additionnelles relatives à la qualité de crédit des actifs

en milliers de francs	Segmentation du risque crédit - échéances							Total
	A vue	Résiliable	Échéance d'ici 3 mois	Échéance entre 3 mois et 12 mois	Échéance entre 12 mois et 5 ans	Échéance après 5 ans	Immobilisé	
Bilan / Créances								
Liquidités	3'135'646							3'135'646
Créances sur les banques	57'951		135'000	160'000	135'000			487'951
Créances sur la clientèle	82'395	229'821	97'559	97'045	793'742	771'653		2'072'213
Créances hypothécaires	18'954	927'765	421'588	1'025'282	4'972'102	5'035'908		12'401'600
Immobilisations financières	60'170		59'940	119'211	380'132	167'099	2'736	789'288
Comptes de régularisation			16'431					16'431
Participations							18'158	18'158
Immobilisations corporelles							109'833	109'833
Autres actifs			1'846					1'846
Total	3'355'115	1'157'586	732'365	1'401'538	6'280'976	5'974'660	130'727	19'032'968
Hors Bilan								
Engagements conditionnels	27'238					110		27'348
Engagements irrévocables			437'212		53'098			490'310
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires	51'785							51'785
Total	79'024	0	437'212	0	53'098	110	0	569'443
Créances en souffrance								
Créances en souffrance	28							28
<i>dont créances en souffrance; mais pas compromises</i>								0
<i>dont créances en souffrance depuis plus de 90 jours; mais pas compromises</i>	28							28
Créances compromises								
Créances compromises	109'506		11'894	53'296	119'072	29'521		323'289
<i>dont créances compromises «échues»</i>	58'060		3'710	11'407	25'042	14'793		113'012
<i>dont créances compromises «non échues»</i>	51'446		8'184	41'888	94'029	14'728		210'276
Corrections de valeur pour des positions compromises	49'681		1'800	18'793	24'952	6'314		101'540

TABLEAU CRC

Risque de crédit : indications relatives aux techniques d'atténuation du risque

Crédits couverts par des gages immobiliers

Les crédits garantis par gage immobilier sont octroyés sur la base d'une évaluation des sûretés axée sur l'utilisation de l'objet.

La « valeur de nantissement », sur laquelle est basé le montant de l'avance, est en principe déterminée de la façon suivante :

- Maison familiale, appartement en PPE: valeur réelle pour les objets en usage propre et valeur de rendement pour les objets en location,
- Immeuble locatif, commercial (dont hôtel et restaurant), artisanal ou industriel : valeur de rendement,
- Immeuble agricole : valeur de rendement (LDFR),
- Terrain : valeur réelle,
- Pour les créances compromises, la valeur de liquidation du bien est établie.

La Banque fait la distinction entre les procédures d'estimation simplifiées (modèle d'estimation hédoniste) et les procédures d'estimation ordinaire.

Dans le cadre de la procédure d'estimation simplifiée, la valeur vénale est déterminée par l'auteur du financement et par des experts immobiliers internes ou externes reconnus, selon les compétences accordées.

Dans le cadre de la procédure d'estimation ordinaire, la détermination de la valeur vénale ou de la valeur de rendement relève de la responsabilité des estimateurs et des experts immobiliers internes ou externes reconnus selon les compétences accordées.

Les experts immobiliers internes ou externes peuvent apporter leur concours aux instances de crédit pour toutes questions techniques et d'évaluation relatives à

des biens immobiliers.

La Banque prend comme base d'octroi des crédits la valeur la plus basse entre l'estimation interne, le prix d'achat et l'éventuelle estimation externe.

Pour les financements de biens immobiliers à usage propre, la Banque actualise la valeur des gages dans le cadre de la révision périodique des crédits ou lorsqu'un cas d'affaire impliquant une augmentation du risque, telle qu'adaptation de la limite de crédit, rééchelonnement d'amortissements ou intérêts impayés, survient. Sur cette base, la Banque identifie les crédits hypothécaires présentant des risques accrus. Après un examen détaillé, ces crédits peuvent faire l'objet d'une demande de sûretés supplémentaires ou d'une correction de valeur pour défaut de couverture.

La valeur des immeubles de rapport est déterminée à l'aide d'un modèle de capitalisation des revenus durables projetés. Ce modèle tient compte des données de marché. La durée de validité d'une estimation en valeur de rendement pour immeubles de rapport est de cinq ans. S'il y a des indices de changements de l'état locatif, la Banque procède à une réévaluation anticipée de l'immeuble.

Crédits couverts par des titres

Pour les crédits lombards et autres crédits couverts par des titres, seules des sûretés (obligations, actions, produits structurés) facilement négociables sont acceptées.

Pour couvrir le risque de marché, la Banque pratique des taux d'avance sur le prix de marché des titres acceptés en nantissement.

Pour les autres garanties mobilières, la Banque applique une décote sur les valeurs nominales ou sur les valeurs de rachat.

Les engagements ainsi que la valeur des titres nantis sont vérifiés quotidiennement.

Si la valeur de nantissement des sûretés vient à être inférieure au montant du crédit, la Banque exige soit un remboursement partiel, soit des sûretés supplémentaires. Si l'insuffisance de couverture croît ou s'il existe des conditions de marché exceptionnelles, la Banque réalise les sûretés.

Crédits sans couverture

Les crédits en blanc sont en général des crédits accordés à des Corporations de droit public (CDP), des crédits commerciaux, des prêts personnels ou des dépassements en compte de la clientèle des particuliers d'une durée maximale de 3 mois.

La solvabilité des Corporations de droit public est examinée annuellement sur la base d'indicateurs financiers et qualitatifs.

Pour les crédits commerciaux, la Banque demande annuellement ou à intervalles plus rapprochés des informations sur la marche des affaires de l'entreprise. Elle exige la transmission des comptes annuels ainsi que, le cas échéant, des boucllements intermédiaires.

L'examen de ces informations peut conduire à l'identification d'une augmentation des risques. Si tel est le cas, une évaluation approfondie est effectuée, permettant au conseiller à la clientèle de définir les mesures qui s'imposent. Cas échéant, des spécialistes en restructuration et en évaluation d'entreprises sont à la disposition de la clientèle et des conseillers pour traiter des questions de nature particulièrement complexes. Si cette phase montre que le crédit est compromis, la Banque constitue une correction de valeur.

TABLEAU CR3

Risque de crédit : aperçu des techniques d'atténuation du risque

en milliers de francs		a	b1	b	d	f
		Positions sans couverture / valeurs comptables	Positions couvertes / valeurs comptables	Dont positions couvertes par des sûretés	Dont positions couvertes par des garanties financières	Dont positions couvertes par des dérivés de crédit
1	Prêts (sans les titres de dette)	1'934'885	13'009'970	12'276'018	283'952	
2	Titres de dette	726'383				
3	Total	2'661'268	13'009'970	12'726'018	283'952	0
4	<i>Dont en défaut</i>	105'732	217'585	207'734	9'851	

TABLEAU CRD

Risque de crédit : indications relatives à l'utilisation des notations externes dans l'approche standard

La Banque Cantonale du Valais n'utilise pas les notations externes pour le calcul des fonds propres nécessaires selon l'approche standard.

TABLEAU CR4

Risque de crédit : expositions au risque de crédit et impact des atténuations du risque de crédit selon l'approche standard ⁽¹⁾

		a	b	c	d	e	f
		Positions avant application des facteurs de conversion en équivalent-risque (CCF) et avant mesures d'atténuation du risque (CRM)		Expositions après application des facteurs de conversion en équivalent-risque et après mesures d'atténuation du risque			
en milliers de francs		Valeurs au bilan	Valeurs hors bilan	Valeurs au bilan	Valeurs hors bilan	RWA	Densité RWA
1	Gouvernements centraux et banques centrales	3'170'305		3'264'949		0	0.0%
2	Banques et maisons de titres	623'339	76'784	624'443	64'284	325'509	47.3%
3	Collectivités de droit public et banques multilatérales de développement	863'993	76'319	935'070	38'147	428'112	44.0%
4	Entreprises	873'128	32'982	858'851	16'310	640'332	73.2%
5	Retail	13'196'095	383'357	12'945'963	189'298	6'033'420	45.9%
6	Titres de participations	27'189		27'189		39'386	144.9%
7	Autres positions	262'057	1	262'057	1	280'081	106.9%
8	Total	19'016'107	569'443	18'918'522	308'040	7'746'839	40.3%

(1) Les corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance des créances non compromises ne sont pas intégrées à ce tableau.

TABLEAU CR5

Risque de crédit : positions par catégories de positions et pondérations-risque selon l'approche standard ⁽¹⁾

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j
Catégories de positions / pondérations risques	0%	10%	20%	35%	50%	75%	100%	150%	Autres	Total des positions soumises au risque de crédit (après CCF et CRM)
en milliers de francs										
1 Gouvernements centraux et banques centrales	3'264'949									3'264'949
2 Banques et maisons de titres			149'155		487'787		51'784			688'727
3 Collectivités de droit public et banques multilatérales de développement			190'953	8'076	774'188					973'217
4 Entreprises			277'922	18'664		1'436	577'138			875'160
5 Retail				10'458'626		1'262'389	1'390'519	23'726		13'135'261
6 Titres de participation							8'696	15'543	2'950	27'189
7 Autres positions	70'005						145'350		46'703	262'058
8 Total	3'334'954	0	618'030	10'485'366	1'261'976	1'263'825	2'173'487	39'270	49'653	19'226'562
9 <i>Dont créances couvertes par gage immobilier</i>				10'485'366		630'757	1'111'706			12'227'829
10 <i>Dont créances en souffrance</i>	380						54'739	23'727		78'845

(1) Les corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance des créances non compromises ne sont pas intégrées à ce tableau.

TABLEAU CRE

IRB : indications relatives aux modèles

La Banque Cantonale du Valais applique l'approche standard internationale (AS-BRI) pour le calcul des besoins de fonds propres pour les risques de crédit.

Elle ne doit pas publier ce tableau destiné aux établissements appliquant l'approche IRB (*Internal Ratings-Based Approach*).

TABLEAU CCRA

Risque de crédit de contrepartie : indications générales

La Banque sélectionne ses contreparties bancaires sur la base de critères exigeants.

La Banque ne travaille, en principe, qu'avec des contreparties au bénéfice d'une notation minimale de qualité moyenne supérieure selon l'échelle de notation financière des principales agences de notation. Le montant de la limite dépend essentiellement du rating et du pays.

Les contreparties bancaires sont basées de pays de l'OCDE. Le risque pays est ainsi maintenu à un niveau limité.

Dans les activités interbancaires, un système de limite à plusieurs niveaux est appliqué pour la gestion des risques de contreparties et de défaillance.

Les limites pour dérivés de gré à gré (OTC) (y compris contrats à terme) sont essentiellement octroyées aux contreparties bancaires afin de pouvoir réaliser des opérations de trading ainsi que des opérations de couverture des risques de taux. Elles sont également octroyées à des entreprises ou des corporations de droit public (CDP) afin qu'elles puissent couvrir

des risques de change. Ces limites sont surveillées quotidiennement au niveau individuel.

La Banque traite des opérations dérivés OTC en principe uniquement sur la base de contrat de « *netting ISDA* » ou de contrat équivalent. Un accord de « *collateral management CSA* » est en outre conclu avec les contreparties bancaires avec lesquelles la Banque traite des opérations dérivés OTC.

TABLEAU SECA

Titrisations : indications générales relatives aux positions de titrisation

La Banque Cantonale du Valais n'effectuant pas d'opérations de titrisation, elle ne doit pas publier ce tableau.

TABLEAU MRA

Risques de marché : indications générales

La Banque Cantonale du Valais applique l'approche standard pour le calcul des besoins de fonds propres pour les risques de marché.

Risques de change

La Banque gère le risque de change afin de minimiser l'impact que les fluctuations monétaires pourraient avoir sur son revenu. Sa stratégie consiste fondamentalement à équilibrer les actifs en monnaies étrangères avec les passifs en monnaies étrangères, y compris avec des opérations de swaps de devises dans le cadre de limites notionnelles globales. L'exposition aux risques de change est mesurée journalièrement.

Opérations de négoce

Le négoce d'instruments financiers est effectué pour le compte de la clientèle, pour la gestion de la structure du bilan et dans le cadre des opérations de négoce pour propre compte. Les instruments utilisés par la Banque sont aussi bien des instruments standardisés que ceux négociés de gré à gré (OTC).

Les risques de marché des opérations de négoce pour propre compte sont cadrés par 3 types de limites portant sur :

- Les résultats (budget de risque – perte maximale stop-loss),

- Un volume d'actifs gages pour marges initiales pour dérivés,
- Le potentiel de pertes théoriques (VaR).

Un rapport sur l'exposition aux risques et sur le résultat est établi par un service indépendant des activités de négoce et adressé quotidiennement aux membres du Comité Nostro.

La Banque n'a aucune activité de « *market maker* » autre que celle sur ses propres titres de participation.

TABLEAU MR1

Risques de marché : exigences minimales de fonds propres sous l'approche standard

		a
en milliers de francs		RWA
Produits outright		
1	Risques de taux d'intérêt (général et spécifique)	0
2	Risque de cours sur actions (général et spécifique)	0
3	Risque de change	7'157
4	Risque sur matières premières	2'665
Options		
5	Procédure simple	0
6	Procédure delta-plus	0
7	Procédure par scénarios	0
8	Titrisations	0
9	Total	9'821

TABLEAU MRB

Risques de marché : indications en cas d'utilisation de l'approche des modèles

La Banque Cantonale du Valais applique l'approche standard pour le calcul des besoins de fonds propres pour les risques de marché. Elle ne doit pas publier ce tableau destiné aux établissements appliquant l'approche des modèles.

TABLEAU IRRBBA

Risque de taux d'intérêt : objectifs et normes pour la gestion du risque de taux du portefeuille de banque

a. Description de la façon dont la Banque définit l'IRRBB afin de mesurer et gérer le risque

Le risque de taux dans le portefeuille de la Banque (IRRBB : *Interest rate risk in the banking book*) est défini comme la perte potentielle encourue sur la marge nette d'intérêt ou une baisse de la valeur des fonds propres en cas de variation des taux d'intérêt sur l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan du portefeuille de la Banque.

Deux types de risques de taux d'intérêt significatifs pour la Banque sont pris en considération dans le cadre de l'Asset and Liability Management :

- Le risque de révision de taux, qui résulte du décalage temporel (pour les taux fixes) ou de la révision (pour les taux variables) des taux des actifs, des passifs et des positions du hors bilan,
- Le risque de base, qui résulte d'une corrélation imparfaite dans l'ajustement des taux reçus et versés sur des produits différents, dotés par ailleurs de caractéristiques de révision de taux analogues. Lorsque les taux changent, ces différences peuvent entraîner des variations imprévues des marges d'intérêt entre les flux de trésorerie et les bénéfices des créances, dettes et instruments du hors bilan à échéances ou fréquences de révisions de taux identiques.

b. Description des stratégies supérieures de la Banque afin de gérer et atténuer l'IRRBB

Dans le cadre de la planification à moyen terme approuvée par le Conseil d'administration, la Banque poursuit l'objectif à long terme d'assurer un revenu net approprié, généré par les intérêts, à travers tous les cycles d'intérêt et de marché.

Les transformations d'échéances en rapport avec les affaires bancaires, les besoins de la clientèle et l'évolution du marché s'accompagnent de risques de taux d'intérêt. Le refinancement des prêts à la clientèle par les fonds de la clientèle au sens étroit du terme, par des emprunts obligataires ainsi que des prêts des centrales d'émission de lettres de gage, de même que la mise en oeuvre d'instruments financiers dérivés, permettent de limiter ces risques.

Des limites stratégiques et opérationnelles sont définies par la Direction générale et approuvées par le Conseil d'administration. La situation des risques de taux est présen-

tée au Comité ALCO (*Asset-and-Liability-Management-Committee*) et à la Direction générale. La Direction générale est informée mensuellement sur le respect des limites d'appétence et le Conseil d'administration trimestriellement.

Le Comité ALCO est responsable de l'identification, de l'évaluation et de la surveillance des risques de taux. Le comité ALCO décide des opérations nécessaires à la gestion / couverture des risques de taux, de structure du bilan / compte de résultat et des liquidités, dans le cadre des limites déterminées par la Direction générale et le Conseil d'administration.

Les risques de taux inhérents aux opérations au bilan et hors bilan sont pilotés et surveillés de manière centralisée par le comité ALCO. Basée sur la méthode des taux de marché, la surveillance est axée sur la valeur actualisée des capitaux propres et la projection des revenus. Le département « Risk Management » est responsable de la mesure et du contrôle des risques de taux ainsi que de leur reporting.

La modification de la valeur actuelle des fonds propres est calculée pour l'ensemble du bilan; le taux d'une position à taux variable est simulé au moyen de portefeuilles combinant plusieurs taux d'intérêts du marché sur la base de critères d'optimalité prédéterminés (réplication). Le Comité ALCO réexamine la pertinence des clés de réplication au moins une fois par an. En cas d'adaptation, le Conseil d'administration en est informé.

c. Périodicité du calcul des valeurs estimatives de l'IRRBB de la Banque et description des agrégats spécifiques utilisés par la Banque afin d'évaluer sa sensibilité à l'IRRBB

L'exposition aux risques de taux est calculée mensuellement, principalement par la détermination de valeurs Δ EVE (perspective de la valeur économique) et NII (perspective des bénéfices) et par des simulations.

d. Description des scénarios de chocs de taux et de stress utilisés par la banque afin d'évaluer les modifications des valeurs économiques et des revenus

La Banque modélise les scénarios réglementaires suivants, définis dans la Circ.-FINMA 2019/2 Risques de taux - banques :

- Scénarios de choc de taux (calculs Δ EVE) : variation parallèle de ± 150 pdb, steepener / flattener, taux d'intérêt à court terme en hausse ou en baisse.
- Scénarios de choc (calculs NII) : scénario de base, baisse / hausse des taux.

D'autres scénarios alternatifs relatifs à la NII ainsi que, ponctuellement, des scénarios de stress impliquant en particulier des hausses importantes et subites sont également appliqués.

e. Différences sensibles entre les hypothèses de modélisation de la Banque utilisées dans le système de mesure interne du risque de taux et les hypothèses de modélisation prévues pour la publication dans le tableau IRRBB1

S'agissant du Δ EVE, les hypothèses de modélisation utilisées dans le système interne de mesure du risque de taux de la banque ne divergent pas des données figurant au tableau IRRBB1. Concernant le calcul des valeurs NII, le scénario de base de la banque ne diverge pas des données figurant au tableau IRRBB1. En période de taux négatifs, l'impact sur les revenus tient compte du taux plancher à 0 % pour les prestations de la clientèle à taux positif. Il intègre les hypothèses de renouvellement des positions à taux fixe selon leurs caractéristiques de durée et de pricing observables historiquement.

f. Description générale de la façon dont la banque couvre l'IRRBB ainsi que du traitement comptable y relatif

Le risque de taux résultant de la transformation des échéances est limité au moyen de positions à taux fixe et d'instruments financiers dérivés (IRS). Le traitement comptable en vigueur appliqué aux opérations de couverture est décrit au point 6 « Politique d'affaires lors de la mise en oeuvre d'instruments financiers dérivés et opérations de couverture » des comptes annuels (page 112 du rapport de gestion 2022).

TABLEAU IRRBBA

Risque de taux d'intérêt : objectifs et normes pour la gestion du risque de taux du portefeuille de banque

g. Description générale des hypothèses-clés et des paramètres-clés de la modélisation utilisés pour calculer ΔEVE et ΔNII dans le tableau IRRBB1 et en prenant en compte les positions et devises selon le tableau IRRBBA1

Modification de la valeur actuelle des fonds propres (ΔEVE)

Détermination des flux des paiements - prise en compte des marges de taux et des autres composantes :

- Les flux des paiements sont présentés en tenant compte des marges de taux.

Procédure de mapping - description des procédures de mapping des paiements mises en œuvre :

- Les flux des paiements permettant de déterminer le ΔEVE sont calculés sur la base de contrats individuels.

Taux d'escompte - description des taux d'escompte (spécifiques aux produits) ou hypothèses d'interpolation :

- Les flux des paiements, y compris les marges de taux, sont actualisés sur la base des courbes du SARON et des swaps de taux (IRS-mid).

Modification des revenus attendus (ΔNII)

Description de l'approche et des hypothèses centrales du modèle de détermination des modifications des revenus futurs :

- Dans le cadre de la planification annuelle à moyen terme, le bilan de la période planifiée est simulé pour différents scénarios. Pour ce faire, la BCVs recourt à différentes combinaisons de scénarios de taux, de stratégies commerciales et de comportements de la clientèle. Des hypothèses sur l'évolution de la courbe des taux, les facteurs d'influence et les modèles de volumes et d'échéances sont ainsi formulés. Outre un scénario de base, des scénarios alternatifs ainsi que, ponctuellement, des simulations de résistance. Le scénario de base est recalculé sur un horizon de 12 mois en lui appliquant une variation de la courbe des taux de ± 150 pdb.

Positions variables

Description de l'approche, y c. les hypothèses et paramètres centraux servant à déterminer la date de redéfinition des taux et les flux de fonds des positions variables :

- La modification de la valeur actuelle des fonds propres est calculée pour l'ensemble du bilan : le taux d'une position à taux variable est simulé au moyen de portefeuilles combinant plusieurs taux du marché sur la base de critères d'optimalité prédéterminés (réplication). Pour les prestations actives à taux variables, les taux d'intérêt historiques de produits et du marché servent de données de base à la simulation (*back-looking*). Pour les prestations passives à taux variables, les évolutions des taux des produits en fonction de scénarios d'évolution des taux du marché servent de données de base à la simulation (*forward-looking*).

Positions comportant des options de remboursement

Description des hypothèses et procédures de prise en compte des options de remboursement anticipées liées à des comportements :

- Les produits de la BCVs ne comprennent aucune position avec options de remboursement liées à des comportements.

Placements à terme

Description des hypothèses et procédures de prise en compte des retraits anticipés liés à des comportements :

- Les produits de la BCVs ne comprennent aucune position avec options de remboursement liées à des comportements. Au cas où des dépôts à terme seraient retirés prématurément, la valeur du marché s'applique.

Options de taux automatiques

Description des hypothèses et procédures de prise en compte des options de taux automatiques, non liées à des comportements :

- Les produits de la BCVs ne comprennent aucune position avec options de remboursement automatique, non liées à des comportements.

Positions en dérivés

Description du but, des hypothèses et procédures des dérivés de taux linéaires et non-linéaires :

- La Banque utilise les swaps de taux (IRS) pour la gestion du risque de taux. Elle contracte également des swaps de devises dans le cadre de sa stratégie de refinancement; ces instruments dérivés comprennent également une composante de taux.

Autres hypothèses

Description des autres hypothèses et procédures ayant un impact sur le calcul des valeurs des tableaux IRRBBA1 et IRRBB1, à l'instar de l'agrégation en matière de devises et des hypothèses de corrélation au niveau des taux :

- Il n'y a pas d'autres hypothèses.

TABLEAU IRRBBA1
**Risque de taux : informations quantitatives
sur la structure des positions et la redéfinition des taux**

	Volumes (en millions de francs)			Délais moyens de redéfinition des taux (en années)		Délai maximal de redéfinition des taux (en années) pour les positions avec définition modéli- sée (non prédéterminées) de la date de redéfinition des taux	
	Total	Dont CHF	Dont autres devises significatives représentant plus de 10 % des valeurs patrimoniales ou des enga- gements de la somme de la bilan	Total	Dont CHF	Total	Dont CHF
Date de redéfinition du taux définie							
Créances sur les banques	518	518	n/a	0.78	0.78	-	-
Créances sur la clientèle	1'842	1'842	n/a	4.46	4.46	-	-
Hypothèques du marché monétaire	942	942	n/a	0.08	0.08	-	-
Hypothèques à taux fixes	11'330	11'330	n/a	4.79	4.79	-	-
Immobilisations financières	726	725	n/a	3.53	3.54	-	-
Autres créances	0	0	n/a	-	-	-	-
Créances découlant de dérivés de taux ⁽¹⁾	3'332	2'238	n/a	1.18	1.66	-	-
Engagements envers les banques	1'493	886	n/a	0.85	1.31	-	-
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	1'236	1'096	n/a	1.09	1.21	-	-
Obligations de caisse	0	0	n/a	2.24	2.24	-	-
Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage	4'363	4'363	n/a	5.47	5.47	-	-
Autres engagements	0	0	n/a	-	-	-	-
Engagements résultant de dérivés de taux ⁽¹⁾	3'344	3'344	n/a	4.79	4.79	-	-
Date de redéfinition du taux non définie							
Créances sur les banques	58	23	n/a	0.08	0.08	-	-
Créances sur la clientèle	277	263	n/a	0.32	0.33	-	-
Créances hypothécaires à taux variables	174	174	n/a	1.40	1.40	-	-
Autres créances à vue	14	14	n/a	0.08	0.08	-	-
Engagements à vue sous forme de comptes privés et de comptes courants	5'889	5'492	n/a	0.62	0.66	-	-
Autres engagements à vue	289	282	n/a	0.08	0.08	-	-
Engagements résultant de dépôts de la clientèle, dénonçables mais non transmissibles (dépôts d'épargne)	4'228	4'228	n/a	3.48	3.48	-	-
Total	40'056	37'761	n/a	3.26	3.45	10.00	10.00

(1) Swaps de taux d'intérêts (IRS) et swaps de devises. Pour des raisons techniques, double affichage du volume des dérivés aussi bien sous créances que sous engagements.

TABLEAU IRRBB1

Risque de taux : informations quantitatives sur la valeur économique et la valeur de rendement

en milliers de francs	Δ EVE (fluctuation de la valeur économique)		Δ NII (fluctuation de la valeur de rendement)	
	31.12.2022	30.06.2022	31.12.2022	30.06.2022
Hausse parallèle	-152'410	-175'483	-3'285	52
Baisse parallèle	167'439	193'762	-17'385	-694
Choc dit <i>steepener</i> (baisse des taux à court terme conjuguée avec une hausse des taux à long terme)	-42'127	-48'552	-	-
Choc dit <i>flattener</i> (hausse des taux à court terme conjuguée avec une baisse des taux à long terme)	13'166	15'449	-	-
Hausse des taux à court terme	-41'774	-47'972	-	-
Baisse des taux à court terme	43'314	49'763	-	-
Maximum	152'410	175'483	17'385	694
Fonds propres de base (Tier 1)	1'431'883	1'380'183		

Δ EVE

Les déplacements parallèles de la courbe de taux entraînent les modifications les plus importantes de la valeur actuelle des fonds propres. En comparaison, les variations des taux courts se traduisent par des modifications moins importantes. Au vu de la structure du bilan, la variation négative la plus élevée est due à un déplacement parallèle vers le haut, puisqu'à l'actif apparaissent principalement les hypothèques à taux fixe et qu'au passif figurent les dépôts de la clientèle à taux variable.

Δ NII

Eu égard au niveau des taux actuels, dans le cas d'un déplacement vers le haut, les charges liées aux prestations passives de la clientèle à taux variables augmenteraient. Quant aux prestations actives et passives à taux fixes, elles sont renouvelées à échéance aux nouvelles conditions. Il résulte de cette simulation une diminution des revenus nets d'intérêts.

La simulation d'un déplacement vers le bas impacte principalement les prestations actives et passives à court terme. L'influence sur les dépôts des clients n'est que minime, car aucune condition négative n'a été appliquée aux dépôts des clients en cas de réduction des taux d'intérêt pour la simulation.

TABLEAU REMA

Rémunérations : politiques

Le devoir de publication de ce tableau ne s'applique qu'aux établissements soumis à l'application impérative de la Circ.-FINMA 10/1 «Systèmes de rémunération» (cm 6). La Banque Cantonale du Valais n'est pas soumise à cette publication.

La partie «Rémunérations, participations et prêts» du chapitre Gouvernance d'entreprise présente le système de rémunération en vigueur à la BCVs (page 88 du rapport de gestion 2022).

TABLEAU ORA

Risques opérationnels : indications générales

On entend par risques opérationnels le risque de pertes provenant de l'inadéquation ou de la défaillance de procédures internes, de personnes et de systèmes ou résultant d'événements extérieurs.

La gestion des risques opérationnels s'appuie sur les principes de gouvernance décrits dans la « Politique de risque », les règlements et les directives internes, ainsi que sur un outil de modélisation documentant les processus de la Banque et les risques et les contrôles qui leur sont liés.

Cet outil permet de catégoriser, de cartographier, de mesurer les risques opérationnels afin d'en arrêter le niveau d'acceptation.

L'évaluation des risques opérationnels et de conformité porte sur les pertes financières directes ainsi que sur les conséquences qu'entraînerait une perte de confiance des clients.

Les risques opérationnels sont mesurés selon des principes uniformes sur la base des dommages résultant de situations normales et extrêmes. Une base de données des incidents ayant conduit à des pertes est tenue. Pour le pilotage du risque, les cas de perte sont repartis en différents groupes de risques et, le cas échéant, le service « Référentiel / Processus & Contrôle interne » définit des mesures pour diminuer le potentiel de pertes.

Le plan de continuité des activités contribue également à assurer la sécurité opérationnelle en cas de catastrophes tant internes qu'externes.

Les contrôles clés sont documentés selon des principes uniformes. Tous les départements de la Banque effectuent des éva-

luations périodiques des processus et de leurs risques et contrôles associés afin de mesurer leur efficacité opérationnelle.

Un rapport sur les risques opérationnels du résultat des contrôles effectués au sein de la Banque dans le cadre de ses processus est établi à l'attention de la Direction générale (trimestriel) et du Conseil d'administration (semestriel).

Pour ce qui est des processus, de la sécurité de l'information, des systèmes de contrôle et de la formation, des mesures sont prises pour atténuer la probabilité de survenance d'un dommage, notamment en matière informatique. A cet effet, le service « Sécurité » a, parmi ses principales missions, celle d'assurer la sécurité du système d'information, en définissant et en mettant en place un dispositif de sécurité basé sur l'analyse des menaces, notamment la cybercriminalité, conformément à la « Politique de sécurité du système d'information ».

La « Politique de sécurité du système d'information », revue annuellement, définit les tâches, rôles et responsabilités en matière :

- D'identification des risques potentiels de cyberattaques spécifiques à la Banque, notamment en ce qui concerne les données et systèmes IT critiques et/ou sensibles,
- De la protection des processus opérationnels et de l'infrastructure technologique contre les cyberattaques, notamment sous l'angle de la confidentialité, de l'intégrité et de la disponibilité des données et des systèmes IT critiques et/ou sensibles,
- D'identification et désignation rapides

des cyberattaques sur la base d'un processus de surveillance systématique de l'infrastructure technologique,

- De réaction aux cyberattaques grâce à des mesures immédiates et ciblées et, dans les cas matériels, maintien de l'activité opérationnelle normale en concertation avec le plan de continuité des activités,
- De garantie d'un rétablissement rapide de la marche normale des affaires après des cyberattaques, grâce à des mesures appropriées.

Par ailleurs, des analyses de vulnérabilité et des tests d'intrusion, afin de protéger les données et systèmes IT critiques et/ou sensibles contre les cyberattaques sont régulièrement effectués.

La Banque a élaboré une stratégie de *Business Continuity Management* (BCM) afin qu'elle puisse poursuivre l'exercice de son activité même en cas de survenance de situations exceptionnelles. Les processus critiques de la Banque sont soumis à cette stratégie et sont régulièrement revus sous l'angle d'analyses d'impact « *Business Impact Analysis* » et de la détermination d'options en matière de maintien ou de redémarrage des activités « *Business Recovery* ».

La Banque Cantonale du Valais applique l'approche de l'indicateur de base pour le calcul des fonds propres nécessaires pour les risques opérationnels.

RISQUES FINANCIERS LIÉS AU CLIMAT

Les effets des changements climatiques sont de plus en plus perceptibles et peuvent affecter de nombreux acteurs y compris les établissements financiers. Par conséquent, les régulateurs exigent de plus en plus de transparence en matière de risques climatiques. La transparence représente une étape importante en vue d'une identification, d'une mesure et d'une gestion de ces risques climatiques.

La Banque présente ses informations liées aux risques climatiques selon la structure de référence établie par la TCFD (*Task Force on Climate-related Financial Disclosure*).

Gouvernance

La durabilité est inscrite dans les buts statutaires de la Banque. Le Conseil d'administration est responsable de l'élaboration de la stratégie de la Banque pour atteindre ses buts, y compris en terme de durabilité.

La durabilité a été définie comme un axe stratégique de la Banque englobant tous les autres axes. Le Conseil d'administration a notamment validé la charte de développement durable qui représente le cadre normatif de tous les projets de la Banque. Elle est fondée sur les 8 objectifs de développement durable de l'ONU les plus pertinents pour la Banque.

La Direction générale est chargée d'implémenter la stratégie de durabilité définie par le Conseil d'administration. A cet effet, elle s'appuie sur le Chief Sustainability Officer, qui assure la coordination et la mise en place des actions définies par la Banque. Il travaille en étroite collaboration avec toutes les entités concernées par ce thème.

Gestion des risques

La Banque applique des principes de gestion des risques uniformes pour l'ensemble des types de risque, y compris les risques liés au changement climatique.

Les éléments clés de la gestion des risques sont les suivants :

- Une « Politique de risque et principes de gestion des risques » (« Politique de risque ») s'étendant à tous les secteurs d'activité,
- L'application de principes reconnus de mesure et de pilotage des risques,
- La définition de limites de risque soumises à surveillance et reporting,
- Un système de reporting adéquat, englobant l'ensemble des risques,
- L'allocation de ressources financières

et humaines suffisantes aux fonctions de contrôle des risques,

- L'encouragement d'une culture axée sur la prévention des risques à tous les niveaux de management.

Le Conseil d'administration approuve la « Politique de risque » et définit dans cette dernière la philosophie, la mesure de même que le pilotage des risques. Il surveille le respect ainsi que la mise en œuvre de la « Politique de risque » et s'appuie à cet effet sur les travaux de son Comité d'audit et risques.

La Direction générale veille à la mise en œuvre des directives promulguées par le Conseil d'administration. Elle s'assure que la gestion des risques s'appuie sur une organisation adéquate, et dispose de systèmes de surveillance appropriés. La Direction générale utilise à cet effet des comités permanents.

La Banque intègre les risques climatiques dans les types de risques existants, spécifiquement dans les risques de crédit, les risques de marché et les risques opérationnels. Elle est particulièrement attentive à l'évolution réglementaire afin de répondre aux exigences attendues.

Stratégie

La Banque s'est fixée un cadre stratégique de durabilité intégrant des objectifs de développement durable de l'ONU et un horizon temporel pour les atteindre d'ici 2030.

Les risques climatiques, déclinés en risques physique et en risques de transition, sont considérés comme des risques transverses et leur impact a été analysé sur les principaux types de risque existants.

Risques de crédit

Les activités de crédit représentent le métier principal de la Banque et sont pour l'essentiel effectuées dans le canton du Valais. A court terme, le Valais est peu exposé aux dangers naturels physiques liés au changement climatique et leur impact est considéré, en l'état, comme faible pour la Banque.

A moyen et long terme, certaines régions du canton pourraient être plus exposées aux impacts liés au changement climatique. Les crédits octroyés par la Banque sont répartis dans l'ensemble du canton du Valais et, à des fins de diversification géographique en Suisse, une part du portefeuille hypothécaire se situe en-dehors des frontières cantonales.

En matière de crédits aux entreprises, la Banque veille également à une répartition sectorielle de son portefeuille. Deux secteurs, représentant ensemble moins de 2% du portefeuille crédits, ont été identifiés comme étant les plus sensibles aux risques physiques à moyen et long terme : les remontées mécaniques (lié au manque d'enneigement) et l'agriculture (sécheresse, gels tardifs).

Le risque physique issu des impacts liés au changement climatique est ainsi fortement mitigé par la diversification géographique et sectorielle du portefeuille crédit.

Le risque de transition lié au changement climatique concerne pour l'essentiel les gages hypothécaires pris en garantie des crédits. Certains gages pourraient, à moyen ou long terme, ne plus répondre aux exigences en vigueur, notamment en matière de source de chauffage. Ce risque concerne principalement les anciennes constructions ; il est, en l'état, jugé faible en regard du cadre réglementaire actuel.

Les clients sont incités à prendre en compte les critères de durabilité dans leur choix d'investissements hypothécaires. Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle circulaire de l'ASB au 1^{er} janvier 2023 (avec délai transitoire au 1^{er} janvier 2024), la banque va encore étoffer ses conseils en matière d'investissements hypothécaires durables.

Les secteurs économiques principalement concernés par le risque de transition identifiés par la Banque sont ceux fortement émetteurs de CO₂. Ces secteurs représentent moins de 2% du portefeuille de crédits de la Banque et concernent, pour l'essentiel, les transports et le gaz.

Risques de marché

La transition énergétique risque d'impacter l'attractivité et la liquidité des titres des sociétés fortement émettrices de CO₂.

La Banque a participé à l'étude *Paris Agreement Capital Transition Assessment* (PACTA). Ce test, effectué sur une base volontaire, permet une analyse standardisée de la compatibilité climatique pour les actions mondiales, les obligations d'entreprises et les portefeuilles de crédit. Les secteurs économiques couverts par PACTA, qui ont un impact particulièrement important sur le climat (pétrole, gaz, charbon, électricité, automobile, ciment, aviation et acier), représentent environ 10% du total des actifs des institutions financières participantes en actions et obligations d'entreprises cotées.

RISQUES FINANCIERS LIÉS AU CLIMAT

Risques opérationnels

Les risques opérationnels concernent principalement les risques physiques touchant les infrastructures de la Banque. Ces dernières sont jugées peu sensibles aux dangers climatiques et les potentiels dommages des installations sont compris dans l'appétence aux risques opérationnels définie par la Politique de risque.

Le risque de transition concerne la diligence avec laquelle la Banque met en œuvre sa transition énergétique. Pour réduire ce risque la banque a mis en place une stratégie et un calendrier de durabilité.

Pour obtenir une première indication quantitative de son exposition aux risques climatiques, la Banque a participé au test PACTA en 2022.

La Banque s'est également fixé un objectif de réduction de CO2 de 35% d'ici 2030 et publie annuellement dans son rapport RSE & développement durable ses émissions de gaz à effet de serre selon la norme GRI (*Global Reporting Initiative*).

Données quantitatives

La banque étudie, actuellement, les meilleurs indicateurs de risque climatiques à appliquer et cherche à compléter ses données climatiques, en particulier pour le domaine des crédits et des placements financiers.

